

RATIOS OBLIGATOIRES – BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Article L2313-1 1° du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations financières - ratios		Valeurs BP 2019	Moyenne nationale 10000 - 20000 hab *
1	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population	822,18 €	1 107 €
2	Produit impositions directes / population	430,48 €	567 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	930,32 €	1 299 €
4	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie) / population	952,58 €	247 €
5	Encours de la dette / population	503,70 €	931 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	149,34 €	190 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,06%	58,80%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (communes n'appartenant pas à un groupement à TPU)	Non concerné	
9	Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,16%	92,30%
10	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie) / recettes réelles de fonctionnement	102,39%	19,00%
11	Encours de la dette (non consolidée) / recettes réelles de fonctionnement	54,14%	71,70%

* Données Direction Générale des Collectivités Locales - Les collectivités locales en chiffre 2018 (C.A. 2016)
Moyenne nationale communes France métropolitaine - 10 000 à 20 000 habitants